OPINIONS ECONOMIQUES

La fin d'un scandale

par Emile BASLY, député du Pas-de-Calais

La crise qui se fait en ce moment sentir dans nos bassins miniers, et qui provoque dans la région du Nord un ralentissement de la production du charbon, attire à nouveau l'attention sur la question des étrangers.

Il a paru assez anormal qu'au moment où les Compagnies minières parlaient de chômage et se préparaient à le faire subir à tout leur personnel, — y compris les Français, — ces mêmes Compagnies continuent à faire venir de l'Europe Centrale des ouvriers. Cela a paru tellement anormal au gouvernement que celui-ci vient de donner des instructions pour que ce recrutement à l'étranger soit arrêté. Il est tout à fait extraordinaire que ce soit le Gouvernement qui ait dû prendre cette initiative sans laquelle on aurait continué sans doute à faire venir Polonais, Hongrois et Tchéco-Slovaques, alors que l'on fait chômer nos nationaux.

Ce serait donc peut-être le moment, puisqu'il y a une interruption dans le recrutement de la main-d'œuvre étrangère, de profiter de cette suspension pour règlementer ce recrutement et ne plus permettre les errements qui ont jusqu'ici régné dans l'embauchage de cette main-d'œuvre.

On peut affirmer qu'il s'est effectué, dans ces derniers temps, en dépit de tout bon sens. Un auteur qui n'est pas suspect de partialité et qui puise aux meilleures sources sa documentation, M. A. Pawlowski, écrivait tout récemment dans une étude sur les ouvriers étrangers, les lignes suivantes :

« Il sied de ne pas oublier que ce sont exclusivement *des paysans*. Ceci explique aussi dans une certaine mesure, leur fixité. Mais cette origine impose aux exploitants certaines mesures. Les immigrés ne sont pas *des ouvriers qualifiés*. Leur expérience est nulle. Ils n'ont que de la bonne volonté. On doit donc pratiquer dans les mines des méthodes de travail qui tiennent compte de leur incompétence. »

C'est déjà un singulier résultat atteint par les Compagnies minières que de faire venir de l'Europe centrale *des paysans* pour en faire des mineurs, alors qu'il ne manque pas dans ces pays, de mineurs qualifiés. Mais cela ne serait que demi mal, si cet embauchage n'avait eu pour conséquence, en raison de la façon dont il est pratiqué, de ramener dans notre pays tout ce que l'Allemagne compte d'indésirables.

Le recrutement de la main d'œuvre est fait là-bas, par des « marchands d'hommes » qui embauchent à tant par tête et qui n'ont qu'un souci, celui de former et d'expédier un convoi d'émigrants qui leur permette de toucher le prix convenu. Quant à la « qualité » de ceux qu'ils envoient, peu leur importe.

Alors il est arrivé ceci, c'est qu'ils ont trouvé sans peine une clientèle dans tous ceux à qui leurs démêlés avec la police allemande rendaient là-bas le séjour peu agréable. On ne compte plus le nombre de ceux qui, sortant des prisons du Reich, ont été expédiés le même jour, vers le pays béni de rFance ,avec de faux passeports, de faux états-civils, de fausses pièces d'identité. Et cela nous a valu l'honneur (? peu enviable d'accueillir à bras ouverts les Urbaniak et autres bandits qui arrivèrent en France sous les espèces et apparences de « mineurs » destinés à nos exploitations houillères.

Sans empiéter sur le rôle de la justice, qui se trouve en face d'une des bandes les plus redoutables, je puis dire que les policiers qui l'ont mise hors d'état de nuire ont été véritablement abasourdis par les facilités qui avaient été données à ces malfaiteurs pour venir opérer en France, sous prétexte de « travail » dans les mines.

Puisque cet embauchage est actuellement suspendu, il est de toute nécessité, — pour l'ordre et la sécurité du pays, — qu'il ne soit rétabli que lorsque une règlementation sévère aura été imposée aux exploitants, à moins que d'ici là, l'Office de la main-d'œuvre étrangère ne soit appelé à prendre la direction de l'immigration. En aucun cas le scandale du passé ne doit renaître de ses cendres.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Les troupes françaises évacuent la Ruhr

Berlin, 3. — (Du « Temps ») : D'après le « Berliner Tageblatt », l'évacuation militaire de la Ruhr *s'accomplit systématiquement*.

La garnison française de Bone a quitté cette ville pour faire place aux troupes venant de la Ruhr. Elle sera dirigée vers la France ou d'autres villes des pays occupés ; l'évacuation sera un fait accompli le 15 août.

Dans les milieux politiques on annonce que les préparatifs se poursuivent aussi pour l'évacuation de Dusseldorf, Ruhrort et Duisbourg, occupés depuis 1921 à titre de sanction.

LA RÉPONSE DU REICH AU SUJET DU PACTE DE SÉCURITÉ

Berlin, 3. — Suivant la « Gazette de Voss », le gouvernement du Reich repousserait les suggestions françaises concernant le pacte de sécurité quant à la garantie des traités d'arbitrage avec les Etats de l'Est, mais se déclarerait par contre disposé à négocier sur la base du memorandum allemand.

La réponse serait remise d'ici au 12 juillet.

A la Chambre

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. VINCENT-AURIOL insiste pour le maintien de l'exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les petits détaillants du commerce de l'ameublement.

M. CAYREL, auteur de l'amendement que la Chambre adopta le 28 février et que la commission reprend aujourd'hui, demande à la Chambre de ne pas se déjuger et d'amorcer ainsi la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires. (Applaudissements).

Expliquant son vote, M. DEYRIS demande à ses amis de gauche de rester fidèles au vote du 28 février.

MM. BLAISOT et REGIS, au contraire, voteront la disjonction.

La disjonction, appuyée par le gouvernement, combattue par la commission, est repoussée par 292 voix contre 257. La Chambre vote à mains levées l'article 47 (suppression de la taxe pour l'alimentation et pour les détaillants n'employant pas plus de 3 ouvriers). L'article 47 est adopté par 319 voix contre 241.

La lettre à 30 centimes

On arrive à l'article relatif à la modification des tarifs postaux.

Le tarifs nouveaux pour les lettres sont adoptés. Le port des lettres de moins de 20 grammes est porté à 0 fr. 30.

Le nouveau tarif pour les cartes illustrées est adopté. L'ensemble de l'article est adopté avec les tarifs nouveaux proposés pour les imprimés et les droits fixés de recommandation.

Vote sur l'ensemble

M. LAMOUREUX fait connaître les conditions d'équilibre du budget.

L'équilibre budgétaire est donc le suivant :
Recettes : 33.175.269.218 francs.
Dépenses : 33.163.224.200 francs.

On vote sur l'ensemble. L'ensemble du budget de 1925 est adopté par 418 voix contre 31. La séance est levée à 7 h. 25.

Séance mardi, à 15 heures.

AUX PORTEURS DE RENTE 4 % 1918

En vue d'éviter tout retard dans le paiement de leurs coupons, les propriétaires de titres au porteur de rente 4 % 1918 doivent déposer aux fins de renouvellement ces titres démunis du dernier coupon à échéance du 16 juillet 1925, au ministère des finances (direction de la dette inscrite, 31, rue du Bac, de 9 h. 30 à 12 heures, et de 14 à 15 heures), et chez les comptables du Trésor.

Les pourparlers économiques avec l'Allemagne sont en bonne voie

Paris, 3. — Les négociations économiques franco-allemandes se sont poursuivies dans la soirée d'hier. L'impression s'est améliorée. Il ne reste plus que quatre points en litige qui portent notamment sur les matières colorantes. On attend à ce sujet la réponse des Allemands.

Avant de la faire connaître, les délégués allemands conféreront en séance plénière, avec les délégués français afin de procéder à une mise au point définitive qui permettra de préciser nettement la position des deux parties.

UN ASSASSIN SE FIT TUER PAR UN TRAIN

Dijon, 3. — Le parquet de Dijon a été avisé que l'on venait de trouver sur la ligne P.-L.-M., à un kilomètre de Champagnole, le cadavre de Tomachewski qui, lundi dernier, avait tué, à Dijon, à coups de hache, la Polonaise Marie Jablowska.

Après son crime, Tomachewski s'était rendu à Champagnole, où il avait précédemment habité et où il avait encore quelques amis à qui il avoua avoir tué une femme à Dijon. Désespérant échapper à la justice qui le savait à Champagnole, le criminel s'est jeté sous un train qui lui a broyé les jambes.

Transporté à l'hôpital, il y est mort dans la nuit. On a retrouvé sur lui une lettre écrite en polonais dans laquelle il s'accusait de son crime.

T.S.F. A. MARCHANDIER, rue St-Pierre-St-Paul, 11, Lille
CATALOGUE R. : 0 fr. 60
Ses POSTES, ses PIECES DETACHEES

GRANDE FÊTE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Paris, 3. — L'Union des Sociétés d'Education Physique présidée par M. Adolphe Chéron, donnera le 5 juillet, à 14 heures, dans le jardin des Tuileries, la fête d'Education Physique du XXXVIe concours et de son sixième championnat annuel.

Cette manifestation sera présidée par M. Louis Antérion, ministre des Pensions, assisté de M. Paul Benazet, commissaire général à la guerre. Elle se déroulera en présence de M. Gaston Doumergue, président de la République.

Un grave conflit germano-russe ?

Il serait provoqué par la condamnation à mort de 3 étudiants allemands

Berlin, 3. — Après 5 h. 30 de délibérations, le tribunal révolutionnaire de Moscou a condamné à la peine de mort les trois étudiants allemands. D'après le droit en vigueur, il n'y a pas d'appel; le seul recours en grâce est possible.

La plupart des journaux déclarent qu'il est impossible de maintenir des rapports diplomatiques avec une puissance qui se place elle-même en dehors du cercle des Etats dignes de conclure un traité. La presse attend du gouvernement qu'il intervienne énergiquement à Moscou. On n'élève aucun doute sur ses intentions, dans le cas où le jugement serait exécuté.

ACTION COMMUNE DES PUISSANCES CONTRE LES SOVIETS

Londres, 3. — Le correspondant politique du « Daily Mail » se croit autorisé à déclarer que le gouvernement britannique essaie d'unir toutes les puissances qui ont des intérêts en Chine dans une action commune contre les Soviets. Cette action consistera probablement à retirer aux diplomates soviétiques en Europe les privilèges d'exterritorialité dont ils abusent d'une façon si flagrante.

Le Tour de France cycliste

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'étape Luchon-Perpignan

Bagnères-de-Luchon, 3 juillet. — C'est par une pluie battante qu'a été donné ce matin, à 4 heures, à Luchon, le départ de la neuvième étape du Tour de France.

63 coureurs se présentent au contrôle. C'est donc une nouvelle abstention que l'on enregistre.

Le temps n'est guère engageant. La pluie tombe à verse, détrempant les routes, les rendant presque impraticables.

Jamais, depuis le départ de Paris, on n'a vu mise en route plus triste, plus lamentable. Les hommes, pourtant habitués à toutes les fantaisies de la température, courbent le dos, découragés, et partent au signal, sans entrain.

« Pluie avant 7 heures beau temps pour onze heures », dit le proverbe. Puisse le dicton dire vrai aujourd'hui, sans quoi l'étape tout en restant pénible, sera bien monotone.

A 4 heures, tout le monde est parti. L'infernale randonnée continue.

Thys-Pélissier et Jacquinot abandonnent

La pluie continue à tomber par rafales.

A 7 kilomètres du départ, Thys, Jacquinot et Francis Pélissier s'arrêtent et abandonnent.

Francis PELISSIER, vu par Gabriel

Encore trois favoris qui déposent les armes. La caravane fond maintenant sous la pluie. Que deviendra-t-elle sous le soleil provençal ?

Bottecchia seul au Portet d'Aspet

Voici venir le Portet d'Aspet, qui se dresse à 1.075 mètres.

C'est le premier juge de l'étape. Bottecchia qui n'a pas « digéré » la purge d'avant-hier, s'élance tel une locomotive sur la route transformée en fondrière. Lentement d'abord, puis plus rapidement, il progresse. Au sommet de la « bosse », il arrive seul avec une minute d'avance sur ses suivants. Derrière cependant ils sont trois : Huysse, Benoit et Verdyck qui ne paraissent nullement disposés à se laisser semer. La descente, vers Saint-Girons, effectuée à une allure vertigineuse, bientôt, les trois poursuivants rejoignent le fuyard.

La première escarmoche est terminée. Le train ralentit. Le peloton se reforme.

Le passage à Saint-Girons

A Saint-Girons, 85 kilomètres, les coureurs sont contrôlés à 7 h. 40, avec 25 minutes de retard sur l'horaire.

Parmi le peloton, on reconnaît Verdyck, Benoit, Bottecchia, Huysse, Martin, Dejonghe, L. Buysse, Frantz, Alavoine et Gordini.

Christophe suit à 7 h. 41. Gremo, Aymo et Englebert à 7 h. 46.

Les routes sont détrempées par la pluie qui continue à tomber.

Toujours en peloton à Ax-les-Thermes

Le col de Port (1.249 mètres) n'apporte aucune modification sérieuse à la course.

A 11 h. 34 arrivent, en effet, à Ax-les-Thermes : Sellier Bottecchia, Alavoine, Dejonghe, L. Buysse, Huysse, Aymo, Gremo, Bellenger, Enrici Piccin Verdyck, Hardy et Benoit ; à 11 h. 35, Christophe ; à 11 h. 37, Jules Buysse; à 11 h. 39, Frantz, Englebert, Heusghem, Beeckman et Gay ; à 11 h. 42, Martinet ; à 11 h. 44 Dhers ; à 11 h. 46, Gordini ; à 11 h. 55 Touzard et Rière ; à 12 h. 04, Lacolle et Brescland.

Les hommes du premier peloton ont plus d'une heure de retard sur l'horaire.

Après les grands cols

L'ascension des grands cols est maintenant terminée. Après avoir gravi les formidables montées du Puymaurens (1.931 mètres), de Rigat (1.62 mètres) et de la Perche (1.579 mètres), les routiers ont plongé vers Prades. La lutte a été pénible. Elle a amené, une fois de plus, la désagrégation complète du peloton.

Frantz, qui avait 5 minutes de retard à Ax, a regagné le terrain perdu et est même passé en tête avec Dejonghe. Les deux leaders passent ensemble à Prades à 15 h. 52, suivis à une minute par Buysse et Bottecchia et à 3 minutes par Bellanger.

Au but

Le sort de la journée est joué.

Frantz et Dejonghe n'ont pas signé au contrôle. Ils plongent maintenant vers Perpignan, augmentant sans cesse leur avance.

Bottecchia et Buysse, en dépit de leurs efforts ne les rejoindront plus.

Voici l'ordre des arrivées :

1er, Frantz ; 2e, Dejonghe, en 13 h. 09' 51" ; 3e, L. Buysse ; 4e, Bottecchia en 13 h. 14' 56" ; 5e, Bellenger ; 6e, Martin, en 13 h. 24' 08" ; 7e, Sellier, en 13 h. 27' 16" ; 8e, Aymo, en 13 h. 27' 21" ; 9e, Verdyck, en 13 h. 41' ; 10e, Huysse, en 13 h. 44' 04" ; 11e ex-aequo, Beeckmann, Hardy, Christophe, Englebert, Rossignoli, en 13 h. 47' 27" ; 16e, Gremo, en 13 h. 49' 50" ; 17e, Gay ; 18e, Despontin, en 13 h. 57' 15" ; 19e, Piccin ; 20, Benoit ; 21e, Alavoine ; 22e, Jules Buysse, en 14 h. 01' 34" ; 23e, Enrici, même temps ; 24e, Heusghem, en 14 h. 09' 57" ; 25e, Arrosio m. t. ; 26, Gordini, m. t. ; 27e, Martinet, en 14 h. 13' 37" ; 28e, Brescianl, en 14 h. 17' 01" ; 29e, Touzard, en 14 h. 24' 08" ; 30e, Dhers, en 14 h. 24' 25" ; 31e, Rière, en 14 h. 27' 41" ; 32e, Canova, en 14 h. 38' 00"

Le classement général

Paris, 3. — Voici le classement général après la 9e étape Luchon-Perpignan :

1er, Bottecchia, en 106 h. 14' 48" ; 2e, Frantz 106 h. 28' 08" ; 3e, Dejonghe, 106 h. 41' 13" ; 4e, Benoit, 106 h. 54' 33" ; 5e, Omer Huysse, 107 h. 01' 27" ; 6e, Lucien Buysse, 107 h. 09' 30" 7e, Bellenger, 107 h. 11' 39" ; 8e, Aymo, 107 h. 16' 03" ; 9e, Beeckman, 107 h. 19' 34" ; 10e, Sellier, 107 h. 40' 34" ; 11e, Gay, 107 h. 39' 18" 12e, Verdyck, 108 h. 03' 41" ; 13e, Christophe, 108 h. 30' 12" ; 14e, Despontin, 108 h. 43' ; 15e, Alavoine, 108 h. 59' 49" ; 16e, Rossignoli, 109 h. 00' 45" ; 17e, Gordini, 109 h. 11' 23" ; 18e, Englebert, 109 h. 15' 38" ; 19e, Jules Buysse, 109 h. 21' 48" ; 20e, Martin, 109 h. 24' 05" ; 21e, Enrici, 109 h. 48' 06" ; 22e, Dhers, 109 h. 49' 54".

Polonais et Russes ont échangé des coups de feu

Moscou, 3. — L'agence Rosta publie une note signalant que le 28 juin dernier, à la frontière polono-soviétique, dans la région de Lepechovka-Chilki, des officiers polonais exigèrent du poste soviétique de remettre dans un délai de cinq minutes un déserteur polonais.

Après cinq minutes, ils exigèrent la remise d'armes et de correspondance. Sur le refus du poste soviétique, un détachement régulier polonais, comprenant 120 fantassins et 20 cavaliers pénétra sur le territoire soviétique et incendia le poste, dont le commandant fut blessé. La fusillade dura une demi-heure.

Dans la nuit du 1er juillet, le feu fut encore ouvert sur le poste par le détachement polonais, dont une partie pénétra sur le territoire soviétique où on leur répondit par le feu.

UNION HOSPITALIÈRE

Amiens, 3. — Aujourd'hui, a commencé, à Amiens, le congrès de l'Union hospitalière du nord-est de la France, qui étudiera, demain et après-demain, de nombreuses questions concernant l'administration et le fonctionnement des hôpitaux. On remarque notamment les délégués de Dunkerque et de Lille.

HABITATIONS A BON MARCHÉ DU NORD

L'Office départemental des Habitations à Bon Marché du Nord vient de recevoir, dans la personne de l'un de ses dirigeants, les plus sympathiques et les plus entendus, une consécration de ses efforts louables de bien public.

Son secrétaire général, notre ami Ernest COUTEAUX, député du Nord, conseiller général, maire de Saint-Amand, qui n'était pas présent et qui n'avait pas sollicité cet honneur a été désigné à l'unanimité pour représenter la région du Nord-Est au Conseil Fédéral par les délégués des offices publics de France réunis à Paris, en un congrès annuel.

Tous ceux qui suivent les travaux de l'Office et qui connaissent la part grande et utile qu'y prend Ernest COUTEAUX ne pourront qu'applaudir à cette nomination.

EMPLOIS RÉSERVÉS AUX MUTILÉS

Le Préfet du Nord donne avis :

De la vacance du bureau auxiliaire des Contributions indirectes de la commune de Teteghem (arrondissement de Dunkerque).

Les déclaration de candidatures seront reçues jusqu'au 29 juillet.

D'une nouvelle vacance d'emploi d'agent de police de la ville de Douai. Les déclarations de candidature seront reçues jusqu'au 1er août.

FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Notre ami Saint-Venant a demandé au Ministre de l'Instruction Publique, pourquoi on tient compte aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire, pour le classement dans leur catégorie, des années passées antérieurement dans l'enseignemnet public (art. 4 D. 12 avril 1923), pourquoi on n'en tient pas compte à un fonctionnaire venu de l'enseignement technique et si l'enseignement technique ne fait pas partie de l'*enseignement public*. (Question du 25 mai 1925).

Le Ministre a répondu :

« Le décret mentionné par l'honorable député réglemente le passage des collèges ou des cours secondaires dans les lycées de fonctionnaires qui ont tous les grades secondaires, dont la formation professionnelle a été faite dans les mêmes établissements qui sont soumis aux mêmes inspections et dont le fonctions sont analogues. Dans ces conditions, il ne paraît pas possible, dans l'état actuel de la législation, d'envisager l'assimilation proposée »

EN DEUX LIGNES

Paris. — M. Ruau a présidé séance ouverture Congrès Fédération Comités Fêtes villes de France.

Versailles. — Nombreuse assistance à participé obsèqu. 3 enf. de troupe, victimes d'une explosion.

Madrid. — Infant Fernando a été blessé dans collis. auto. L'herit. du trône est as. grièv. atteint.

Melilla. — Un plancher support.-sacs blé s'effondra, 9 femmes indigènes furent tuées.

Manchester. — Lord-maire parti pour Paris, pour conférer Mar. Foch, titre citoyen de Manchester.

Degeto (Colombie). — Volcan Saleras en éruption on craint qu'une ville ne soit détruite.

Londres. — On annonce mort explorat. Knight. Il combattit pour la France, 1870 et à Madagascar.

A la Cour d'Assises du Nord

Un marocain meurtrier à Mons-en-Barœul

IL EST CONDAMNÉ A HUIT ANS DE TRAVAUX FORCÉS

L'inculpé se nomme Brick ben Jahar ben Belaid, 31 ans se disant né à Souss Agadir (Maroc) vers 1893, manœuvre demeurant à Mons-en-Barœul, rue Daubresse Mauviez.

Voici quels sont les faits reprochés à l'accusé :

NUIT DE FÊTE

Le 1er décembre, vers 1 h. 30 les sieurs Emaille Louis et son fils Georges Sadaune Albert et Maquet Charles sortaient de l'estaminet Detavernier à Mons en Barœul, 293 rue Daubresse Mauviez où ils avaient passé la soirée. Emaille Georges, garçon brasseur à Hellemmes se trouvait le premier à courte distance devant ses compagnons qui l'entendirent discuter avec un marocain ou un algérien. Emaille disait à son interlocuteur « Que veux-tu camarade » et ce dernier lui répondait à plusieurs reprises *Non, non, camarade*. Haquet revint précipitamment à la porte du débit Detavernier en criant, vite de la lumière, ils se disputent.

« J'AI LE COUP »

La porte du débit venait à peine d'être ouverte qu'on entendit Emaille Georges s'écrier en tombant sur le trottoir : « J'ai le coup ». Presqu'au même moment on vit malgré l'obscurité un individu se sauver en proférant des propos incohérents, au moment où il traversait le rai de lumière passant par la porte du débit Detavernier plusieurs témoins purent d'identifier. C'était Brick ben Jahar ben Delaid, manœuvre à Mons en Barœul qui logeait chez le sieur Gillis, tenancier de l'estaminet situé à l'angle de la rue Daubresse Mauviez et de la rue Marceau, couramment désigné estaminet du « Tape autour ».

Le sieur Vansteenkiste, qui se trouvait au Café Detavernier s'élança à sa poursuite mais perdit sa trace précisément aux abords de l'estaminet du « Tape Autour ».

Pendant ce temps on s'empressait de porter secours à Georges Emaille qu'on transporta au café Detavernier où il expira peu de temps après des suites d'une hémorragie pleurale gauche.

LES DÉNÉGATIONS DE L'ACCUSÉ

L'accusé nie être l'auteur du meurtre de Georges Emaille, il a invoqué un alibi, il prétend qu'à l'heure du crime il se trouvait à Lille et qu'il n'est rentré chez lui qu'à trois heures du matin.

Le témoin Addi ben Ali ben Fateur dit Lassen, demeurant à Lille, rue Saint-Sauveur, qu'il prétend avoir, quitté à Lille le 1er décembre à deux heures lui a donné sur ce point un démenti formel.

D'autre part il a été établi que le 1er décembre l'accusé est rentré se coucher à une heure quarante-cinq.

Au lieu de frapper à la porte de l'estaminet tenu par son logeur, comme il le faisait d'habitude il avait appelé ce dernier en frappant à la porte de la cour, donnant sur la rue Marceau.

Avant de monter dans sa chambre, il a demandé à boire, s'est assis à une table de la salle de débit et en présence de son logeur et d'un porteur de dépêches qui se trouvait là, il a déclaré qu'il avait été attaqué à Mons-en-Barœul au lieu dit « La Petite Belgique » et avait reçu des coups de poing dans le dos.

Les témoins eurent l'impression qu'il s'était battu depuis quelques instants non loin de l'estaminet où ils se trouvaient.

L'accusé avait en effet ses vêtements en désordre et son parapluie était cassé.

L'ARME DU CRIME

Brick ben Jahar ben Belaid a été arrêté dans sa chambre vers deux heures 45 par le garde champêtre Salommé qui l'a conduit à la Mairie. Il a fermé à clef la porte de cette chambre et conservé la clef jusqu'au moment où il y est revenu avec les gendarmes pour rechercher si l'accusé n'y avait pas caché l'arme dont il s'était servi. Dans un soulier à la tête du lit de Brick, les gendarmes ont trouvé un couteau à cran d'arrêt taché de sang.

Il a été établi par une expertise : que ce couteau était taché de sang humain et qu'il s'adaptait parfaitement aux lésions relevées au cours de l'autopsie sur le cadavre et les vêtements de Georges Emaille.

L'accusé à tout d'abord reconnu que le couteau trouvé dans sa chambre lui appartenait mais il n'a pu expliquer l'origine des taches de sang.

Plus tard il a prétendu que ce couteau n'était pas le sien et qu'il avait été apporté par une personne de lui inconnue, qui l'avait substitué au couteau lui appartenant.

Cette version est invraisemblable étant donné que la chambre de l'accusé est restée constamment fermée depuis sa narrestation jusqu'à la découverte de cette pièce à conviction si compromettante.

Brick n'a pas d'antécédents judiciaires il est travailleur et consciencieux, mais excessivement violent et il est très redouté.

A L'AUDIENCE

A midi tapant, la Cour fait son entrée. M. Brosson préside, M. Floriet, substitut général occupe le siège du ministère public.

L'accusé est une sorte de moricaud, au teint de café au lait, à tête crêpue de caniche malpropre. Ses yeux d'un noir de jais vont des jurés à la Cour, des magistrats au public assez *clairsemé*.

L'homme ne parle pas le français si ce n'est par quelques monosyllabes. Il entend, on semble l'entendre encore moins. Un interprète est donc là qui servira de truchement entre lui et le président.

Ah ! ce n'est pas chose commode, pour un président d'assises d'interroger un tel inculpé. Et M. Brosson, est certes d'une bonne composition car le Marocain met à comprendre la plus insigne mauvaise volonté. C'est ainsi qu'il fait traduire que l'interprète ne parle pas le même langage que lui. Brick ben Jahar, a déjà joué cette même comédie au cours de l'instruction. Le président le rappelle. A cette époque quand M. Cormont, juge, lui demandait des renseignements, l'inculpé répondait : « Rien à faire » et le magistrat ne pouvait rien tirer de plus. Et pourtant quand les questions ne sont pas embarrassantes l'accusé comprend et répond.

Malgré le couteau ensanglanté que l'on découvrit dans sa chambre, malgré cette charge accablante, Brick ben Jahar persiste à nier et affirme en invoquant Allah, que l'arme n'était point sa possession.

En ce qui concerne son emploi du temps, la nuit du crime à l'heure où il fut commis, le Marocain, sans donner d'autres précisions, déclare qu'il était à Lille et n'est rentré au « Tape Autour » qu'à trois heures du matin.

De guerre lasse, on passe à l'audition des témoins. Ils sont peu nombreux et rien dans leur témoignage ne peut apporter le moindre éclaircissement à cette affaire obscure.

Mme Tavernier, la cabaretière, où Emaille et ses camarades se trouvaient ne sait rien du drame proprement dit. Elle a vu le malheureux qu'and il fut porté dans son estaminet.

M. Louis Emaille père de la victime déclare n'avoir rien vu ni entendu.

Le beau-frère de Georges Emaille n'est guère plus explicite. Il a cependant entendu : « Un camarade ».

Un employé de l'usine de Croix reconnaît parfaitement l'accusé :

— Il n'y a aucun doute, dit-il, c'est lui le meurtrier.

Le ministère public requiert une condamnation sévère : les travaux forcés à perpétuité.

Me Vanhoutte qui a la tâche difficile de défendre un tel client plaide cependant et fort bien d'ailleurs l'acquittement.

Après une court délibération le jury rapporte un verdict affirmatif en écartant la préméditation.

En conséquence la Cour condamne Brick ben Jahar à huit ans de travaux forcés, à dix ans d'interdiction de séjour et 25.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

Des trafiquants d'or jugés à Saint-Pol

Hier, vendredi, est venue devant le Tribunal correctionnel de Saint-Pol, l'importante affaire des trafiquants d'or dans l'arrondissement, dont nous avons entretenu plusieurs fois les lecteurs du « Réveil ». En tête de cette bande se trouvait un Belge, Joseph Delamotte demeurant à Crombeck, en Belgique. Voici la liste des personnes inculpées :

Joseph Delamotte, Jules Gervois, 48 ans, mécanicien à Lisbourg ; Paul Mantel, 45 ans, entrepreneur de peinture à Fruges ; Caroline Carpentier, Marcel Lejosne, Tobie Lejosne, Edith Joly, de Saint-Georges ; Marie Broutin, de Rollancourt ; Alice Dournel, d'Ambricourt ; Philomène Courquin, de Tramecourt ; Julie Playout, de Lisbourg ; Emile Duwez, d'Auchel ; Jules Mastin, de Burbure ; Didier Jonville, de Pernes-en-Artois ; Henri Barbier, de Marles-les-Mines ; Georges Saint-Pol, de Hersinicourt ; Paul Spas de Lillers ; Eugène Delannoy, d'Allouagne ; Augustin Despretz et Jules Duquesne, tous deux de Marles les Mines ; Marie Pray et Alfred Préville, de Cassel ; Gaston Leschoeve, de Steenbecque ; Henri Debacker, de Dunkerque ; Mathilde Denaes, de Blaringhem ; Emile et Auguste Lenglaert, de Steenbecque ; Julien Schoonheere ; Paul Lavoy, d'Hazebrouck ; Arthur Fauquembergue, 46 ans, marchand de volailles à Diéval.

Les débats, commencés hier, se continueront aujourd'hui samedi, et l'on prévoit que le jugement sera rendu dimanche dans la matinée.

Un train de voyageurs a pris un attelage en écharpe à Dechy

LA CONDUCTRICE TRES GRIEVEMENT BLESSEE

Un affreux accident, qui démontre une fois encore tout le danger de ce moyen de circulation s'est produit hier vendredi au passage à niveau de la Longue-Rue, sur le territoire de Dechy.

Il était 9 h. 10. Dans l'attente des trains nombreux qui fréquentent la ligne qui joint Somain à Douai, les barrières de protection étaient baissées. Soudain se présenta une lourde voiture bâchée attelée d'un cheval et conduite par une toute jeune fille Mlle Lucienne Lancez, à peine âgée de 16 ans, dont les parents sont établis voituriers que Henri Durre, à Guesnain. Quittant Dechy, l'attelage se dirigeait vers Lofire.

La garde-barrière, Mme Venier, étant en congé une employée d'Aniche, Mme Sorlin, la remplaçait. Pensant en avoir le temps, l'intérimaire se dirigea vers le treuil pour donner passage à la voiture.

CHOC TERRIBLE

Les barrières relevées, l'attelage s'engageait sur la voie, quand des cris d'effroi s'élevèrent, poussés par des témoins. Hélas ! il était trop tard. Un train de voyageurs venant de Valenciennes, arrivait à toute vapeur. Le mécanicien s'efforça d'arrêter le convoi. Mais ses efforts furent vains. L'allure du convoi était trop rapide. Et l'on assista au spectacle épouvantable. Happé par la machine le cheval avec ses brancards fut enlevé et traîné horriblement cèdant cent mètres plus loin. Restée à l'extérieur du passage la voiture vint heurter la porte de fer qu'emprunlent les piétons quand les barrières sont baissées. Mais le choc fut effroyable et, la pauvre jeune fille fut projetée sur le sol avec une extrême violence.

APRES L'ACCIDENT

Le premier moment de stupeur passé, des témoins se précipitaient au secours de l'infortunée, cependant que d'autres, à cent mètres de la enlevaient le cadavre du cheval qui obtruait la ligne et le mettait entre les deux voies.

Affreusement défigurée Lucienne Lancez, était sans connaissance. On la porta en hâte avec d'infinies précautions à l'estaminet Mortreux-Richard, où un médecin de Dechy, le docteur Piet, fut mandé. Il arriva aussitôt. L'état de la blessée était grave. Le praticien outre les blessures de la tête releva trois fractures de la cuisse gauche. Après avoir reçu quelques soins préliminaires, la malheureuse enfant fut transportée l'Hôtel-Dieu. Dans une voiture d'ambulance de la Société de secours des employés et ouvriers des mines d'Aniche.

Quant aux responsabilités, il apparaît que le garde-barrière intérimaire, Mme Sorlin est coupable. Pour sa défense l'employée qui est vraiment affectée du malheur arrivé de sa faute, explique qu'elle s'est fiée à la pendule de sa collègue. L'heure n'aurait pas été exacte et croyant pouvoir le faire elle aurait ouvert le passage à l'attelage de Mlle Lancez.

La gendarmerie de Sin-le-Noble, a procédé aux constatations d'usage, cependant que l'ingénieur de la Compagnie du Nord, ouvrait une enquête administrative.

FEUILLETON DU 4 JUILLET 1925. — N° 7

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Dans un riche hôtel particulier de Paris, une violente querelle s'élevait entre le docteur Marotti — qui se fait appeler le comte Spolini — et sa maîtresse Eva de Champval, actrice. Celle-ci réclame vingt mille francs ; le docteur lassé de ses multiples demandes d'argent refuse.

Pourtant sous les menaces d'Eva il cède, et il se rend au cercle où il compte gagner cet argent au feu.

Au cercle sa chance au feu semble suspecte à beaucoup et un jour ses amis le surprennent à tricher. Il est expulsé et de dépit il jure de se venger de Jean de Préville qui l'a démasqué.

* * *

Simonne Roncereaux est fiancée à un magistrat Raymond de Préville. Ce mariage lui répugne.

Soudain, sa figure soucieuse s'éclaira :

— Niais que je suis ; ils n'ont au cercle qu'une fausse adresse. Quant au comte Spolini, il disparaît : il n'y aura plus que le docteur Marotti, et celui-là saura se tenir sur ses gardes.

Il regarda l'heure à sa montre.

Il était onze heures.

Jean de Préville restait rarement au cercle au-delà de cette heure ; d'un moment à l'autre, il allait en sortir.

En effet, quelques minutes après, Marotti voyait apparaître l'officier qui, en compagnie de trois jeunes gens, se dirigea vers les Tuileries.

— Tiens, se dit notre homme, ce n'est pas son chemin. Peut-être accompagne-t-il ses amis jusque chez eux. Pourvu que l'un de ceux-ci n'en fasse pas autant pour lui.

Mais bientôt ses craintes se dissipèrent.

Les quatre personnes, qui avaient pris la rue de Rivoli, se séparèrent devant le ministère de la Marine, et Jean de Préville resta seul.

Pourtant, quelque chose préoccupait encore le médecin, qui se tenait assez loin en arrière de sa future victime pour n'être pas remarqué, mais assez près pour ne pas le perdre de vue.

Au lieu de remonter vers la Madeleine, Jean gagnait les Champs-Elysées.

Où pouvait-il se rendre ?

— Bah ! nous verrons bien, pensa Marotti.

Intrigué cependant, il redoubla d'attention maintenant qu'il ignorait jusqu'où devait le conduire cette poursuite.

L'officier, qui était certainement à cent lieues de se croire filé, remonta toute l'avenue des Champs-Elysées, prit l'avenue de la Grande-Armée et franchit les grilles de l'octroi de la Porte Maillot.

Diable ! Nous voici à Neuilly, songea le médecin. Il s'arrêtera bien quelque part.

Il était maintenant tout aussi désireux de savoir où allait le jeune homme qu'il l'était tout à l'heure de lui faire un mauvais parti.

Cependant, il n'abandonnait pas son projet et, quelque grand que fût son désir d'éclaircir ce mystère, il vit avec satisfaction le lieutenant prendre, à droite de l'avenue de Neuilly, une rue adjacente.

— Bon, se dit-il, dans un instant nous serons en plein désert, et alors...

Il compléta sa pensée par un sourire infernal.

Pourtant, il commençait à se rendre compte que l'exécution de son plan n'allait pas sans de grande difficultés.

Rien n'était moins aisé que de s'approcher du jeune homme, dans une rue où ils étaient seuls, sans attirer son attention.

Il y avait cependant un moyen.

En pressant le pas, il pourrait le rejoindre et, comme dans son allure il n'avait rien d'un rôdeur, Jean de Préville le prendrait pour un habitant du quartier rentrant, à pied, d'une soirée ou d'un théâtre. Au moment où il arriverait à sa hauteur, il n'aurait plus qu'à se jeter sur lui et profiter de sa surprise pour le frapper.

Relevant alors le col de son pardessus et enfonçant son chapeau jusque sur ses yeux, il sortit sa trousse de sa poche, prit son bistouri et en étreignit solidement le manche de la main droite.

Alors, sans plus chercher à se dissimuler, il se dirigea rapidement vers le lieutenant dont la silhouette se précisait en avant de lui au fur et à mesure qu'il avançait.

Il n'était plus qu'